



ARRETE N° 2022 - 256
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Organisation d'une réception
Cours Albert Manuel au n° 50
Lundi 4 juillet 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,
Vu l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
Vu le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
Vu les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
Vu la demande de Mme FARDEL Aurélie, du Groupe Edouard Denis, afin d'organiser une réception dans le cadre de la "Pose de la 1ère Pierre au 50, cours Albert Manuel" avec installation d'une structure de réception (4 Tentes Garden) ainsi qu'un office traiteur, Cours Albert Manuel au n° 50, dans la contre-allée, le Lundi 4 juillet 2022, de 7h00 à 16h00,

ARRÊTIONS :

ARTICLE 1 : Le Groupe Edouard Denis est autorisé à organiser une réception avec installation d'une structure de réception ainsi qu'un office traiteur, par la Société CIRETTE Traiteur, COURS ALBERT MANUEL au n° 50, dans la contre-allée, le LUNDI 4 JUILLET 2022, de 7H00 à 16H00

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite dans la contre-allée, à partir du Bâtiment A du Vert Feuillage jusqu'au 50 Cours Albert Manuel.
Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par le demandeur.

Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêts seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 21 Juin 2022
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMMEL